

LE LAC DE NAUSSAC

www.lozerepeche.com/le-lac-de-naussac/#4

Le Lac de Naussac est classé en grand lac intérieur de montagne et offre une multitude de sites de pêche.

Particularité : il se compose d'un plan d'eau réservé pour la pêche des salmonidés « Mas d'Armand » et du grand plan d'eau orienté pêche aux carnassiers.

Population : perches, brochets, salmonidés.



PROCÉDÉS DE PÊCHE AUTORISÉE :

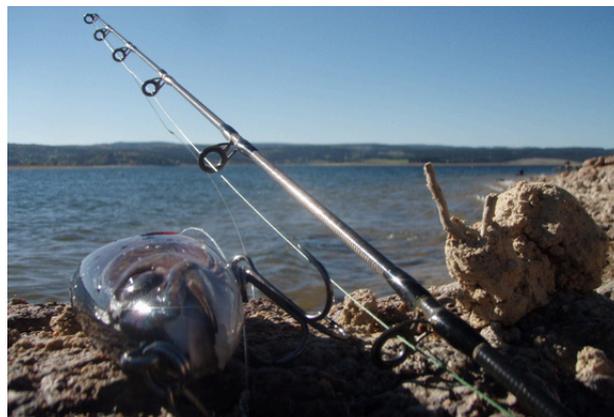
- la pêche est autorisée du bord ou en barque à rame ou à moteur électrique à l'aide de deux lignes, dont une seule équipée pour la pêche au vif, sur le lac de Naussac, et, d'une ligne sur le plan d'eau du Mas d'Armand ;
- la pêche à l'aide de poissons vivants est interdite sur le plan d'eau du Mas d'Armand.

NOMBRES DE CAPTURES AUTORISÉS :

- 5 (cinq) salmonidés par jour et par pêcheur dont un de plus de 40 cm ;
- brochet 1 (un) par jour et par pêcheur ;
- sandre 1 (un) par jour et par pêcheur.

TAILLES LÉGALES DE CAPTURE :

- salmonidé : 23 cm ;
- brochet : 75 cm ;
- sandre : 50 cm.



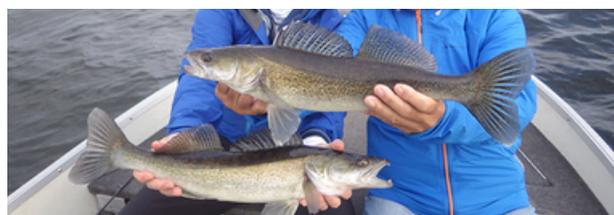
Ouverture du 10/02/24 au 31/12/24.

Sauf pour :

- la truite fario : 09/03 au 15/09 inclus ;
- le brochet : 27/04 au 31/12 inclus ;
- le sandre : 10/02 au 10/03 et 08/06 au 31/12.

RÉSERVES DE PÊCHE :

- lac de Naussac : zone de la tour de prise d'eau du lac ;
- réserve de 52 ha autour des îles situées entre le Rondin des Bois et les Pascals ;
- plan d'eau du Mas d'Armand : 150 m sur la zone située entre les deux observatoires ornithologiques (côté ferme agricole) ;
- plan d'eau du Mas d'Armand : 20 m en aval de la passerelle sur la rue des Violettes et sur 50 m en amont du ponton en bois.



Visite virtuelle du barrage de Naussac :
www.visitevirtuellebarrages.eptb-loire.fr/



INTERDICTION : EMBARCATION À MOTEUR THERMIQUE.
ACCÈS PMR : PLAN D'EAU DU MAS D'ARMAND.

RÉGLEMENTATION DÉPARTEMENTALE :

EN IÈRE CATÉGORIE :

- La truite : du 09/03 au 15/09 inclus.
- Le brochet : du 27/04 au 15/09 inclus.
- L'ombre commun : du 18/05 au 15/09 inclus.
- L'écrevisse signal : du 09/03 au 15/09 inclus en rivière Naussac et Villefort : à la fermeture des lacs.
- Les grenouilles vertes et rousses : 20/07 au 15/09 inclus.

Toutes les infos : www.lozerepeche.com/

OÙ ACHETER SA CARTE :

CHEZ LES REVENDEURS :

- Langogne :
Magasin Passion Nature, 04 66 69 35 41 ;
- Chambon-le-Château :
Bar le Cyrano, 04 66 69 62 10 ;
- Chapeauroux :
Épicerie La Poste, 04 66 46 43 11 ;
- Chastanier :
Camping Pont de Braye, 04 66 69 53 04.

• EN LIGNE : www.cartedepêche.fr/

• LES TARIFS : www.lozerepeche.com/pecher-en-lozere/tarifs-cartes-de-peche/

Nos guides du secteur

proposent des sorties encadrées comme :
pêche au coup, en float-tube, et aux leurres...



Bastien Hubert, *Immersion pêche Lozère*
www.immersionpechelozere.com
06 29 76 29 86



Jérôme Bouard, *Halieu Éthique*
www.lozere-peche.fr/
06 83 55 07 40

RETROUVEZ AUSSI :

- La compagnie des guides de pêche de Lozère vous proposent des stages, des séjours et la présentation de tous les guides... sur www.guides-de-peche.fr/
- La Brochure Pêche 2024, sur www.calameo.com/read/00199144066c5fd905242

LES ASSOCIATIONS LOCALES :

- L'AAPPMA de Langogne : www.peche-langogne.com/
- L'AAPPMA de Grandrieu : www.peche-lozere-grandrieu.com/



Suricate : soyez acteur de la qualité des cours d'eau.

Suricate est un dispositif national mis à la disposition de tous, permettant de signaler tout **problème sur un sentier ou une rivière** (signalétique et balisage ; incident et sécurité ; environnement ; conflits d'usage) et d'en **informer les référents locaux** afin **d'y remédier au plus vite**.